

## 32 - Projet de révision du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

**M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur** : La Ville de Besançon s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de protection de son centre-ville historique contre les inondations du Doubs. La collectivité a ainsi élaboré un projet d'ouvrage anti-crue dont les travaux sont en cours d'achèvement.

Cet ouvrage permettra de rendre hors d'eau jusqu'à la crue de référence du PPRI (crue centennale) une zone de 37 ha (entre le quartier Rivotte et le site de Saint-Jacques), où résident 3 500 personnes, et qui constitue le cœur historique de la ville.

Ces travaux interviennent après ceux menés sur le pont Battant, dont le reprofilage a permis d'abaisser le niveau de la ligne d'eau en crue en amont de l'ouvrage, ce qui contribue à diminuer les débordements.

Cette situation nouvelle a conduit la Ville de Besançon à solliciter auprès du Préfet de la Région Franche-Comté la révision du PPRI au droit de la Boucle de Besançon.

Un projet de révision du PPRI a ainsi été élaboré par les services de la Direction Départementale des Territoires du Doubs. La principale évolution que pourrait permettre ce projet est d'ordre réglementaire : l'ensemble du secteur mis hors d'eau par le projet (à l'exception de l'espace public situé immédiatement à l'arrière de l'ouvrage) bénéficierait d'un classement en zone bleu clair (qui autorise, sous certaines conditions, les changements de destination), alors qu'aujourd'hui une partie du secteur est en classe rouge (qui n'autorise aucun changement de destination et rend dès lors très difficile les reconversions de sites).

Ce projet de révision du PPRI doit, dans un premier temps, être soumis pour avis à la Ville de Besançon (seule commune concernée). Le projet fera ensuite l'objet d'une enquête publique (l'avis de la Ville de Besançon sera annexé au registre d'enquête).

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Inondations.

«**M. LE MAIRE** : En révisant le PPRI, on va faire en sorte qu'effectivement à Besançon, il y ait moins de zones rouges ou violettes pour nous permettre de continuer le développement de la ville.

**M. Nicolas BODIN** : C'est un dossier extrêmement important qui va permettre de protéger les biens et les personnes, donc 3 500 Bisontins à l'intérieur de la Boucle et ça permettra notamment de faciliter l'aménagement du futur site Saint-Jacques. Donc c'est un dossier extrêmement important qui a nécessité beaucoup de travaux de la Ville et de l'Etat.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 mars 2016.